

Compte-rendu de l'atelier citoyen de co-construction n°2

Projet éolien de Prataubérat, 24 septembre 2019

Présence

- 15 citoyens, habitants de Sablières, Montselgues, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Borne et Dompnac
- Michel TALAGRAND - Maire de Sablières
- Emile LOUCHE - Maire de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle
- Amandine KIM LAN - Directrice développement / Eléments
- Timothy KRUGER - Chef de projets éoliens / Eléments
- Léonor PEREZ – Géomaticienne / Eléments
- David PROTHAIS - Chargé de concertation / Eclectic Experience
- Barnabé DOVERGNE – Chargé de concertation / Eclectic Experience

Objectif

Les objectifs de ce deuxième atelier de co-construction étaient multiples :

- Présenter l'état d'avancement du projet depuis l'atelier de co-construction n°1 du 28 mai 2019 et répondre aux interrogations des citoyens.
- Revenir sur la visite de terrain des deux parcs éoliens de Saint-Etienne-de-Lugdarès et de la zone du projet le 21 septembre 2019.
- Connaître les principales contraintes techniques (pentes du terrain, zones d'habitation, routes, espacement entre les éoliennes...) et paysagères (point de vue depuis les zones d'habitation, zone de sensibilité majeure du Parc Naturel Régional, etc.) qui s'imposent lors du choix d'implantation d'une éolienne.
- Désigner des lieux d'implantation d'éoliennes à favoriser au sein de la zone du projet, et des zones à éviter absolument. Déterminer le nombre d'éoliennes qui pourrait être implantées dans les différentes zones propices.
- Confronter les solutions construites au cours de l'atelier avec les différents scénarios qui ont pu émerger auparavant, à partir des études techniques, paysagères et des discussions avec les collectivités.
- Observer l'impact paysager d'un scénario d'implantation de 23 éoliennes grâce à un photomontage réalisé par un bureau d'étude et à une simulation via le logiciel Google Earth.

Contexte

L'atelier a eu lieu dans la salle communale de Sablières. Pour y participer, une inscription préalable était nécessaire. Un participant n'a cependant pas souhaité décliner son identité pour rester dans l'"anonymat" mais avait rempli une fiche d'inscription au préalable. La rencontre s'est déroulée de manière conviviale et dans le calme. Les participants ont pu partager leurs différents points de vue sur le projet, certains y étant plutôt favorables, d'autres plutôt défavorables. Chacun a pu poser ses questions lors de la présentation, de l'atelier en groupes et de la restitution des échanges en fin de réunion.

A noter qu'en fin de réunion, les participants semblaient satisfaits du déroulement de l'atelier et des discussions qui ont pu en émerger.

L'atelier en images



Présentation de l'état d'avancement du projet et échanges avec la salle

Suite à une brève présentation de l'atelier, des règles du jeu de la séance (bienveillance, respect, courtoisie, maîtrise et partage du temps de parole) et du mot de bienvenue de Monsieur le Maire de Sablières, les participants ont été invités à se présenter chacun leur tour.

Timothy Kruger de la société Eléments a ensuite présenté l'état d'avancement du projet de parc éolien depuis le dernier atelier (rappelant que les études d'impact paysager et techniques venaient d'être finalisées), et a proposé un retour sur la visite des parcs éoliens de Saint-Etienne-de-Lugdarès, de la zone d'implantation du projet, et la vue depuis le Col de Meyrand.

Quelques questions ont été posées par le public durant ce temps de présentation :

- Un participant s'est demandé quelle sera la quantité d'électricité produite par le parc éolien. Eléments répond que d'après les études menées, le parc éolien devrait pouvoir produire l'équivalent de la consommation électrique de 60 000 personnes (estimation pour un scénario réaliste de 20 éoliennes de 3MW). Cette consommation électrique représente une consommation lissée sur l'année car la production d'énergie électrique éolienne est par nature intermittente.
- 5 personnes en salle étaient également présentes lors de la visite des deux parcs éoliens de Saint-Etienne-de-Lugdarès ainsi que la zone de projet le 21 septembre dernier. Ces visites semblent avoir été appréciées car elles ont permis aux participants de se rendre compte des impacts sonores, visuels et paysagers d'un parc éolien. Un participant souligne qu'il serait très dommageable que l'ensemble du parc éolien soit visible depuis le lieu le plus emblématique de la région, le col de Meyrand.
- D'autres participants font également remarquer que l'ensemble du parc pourrait sûrement être visible depuis d'autres points de vue que celui du col de Meyrand. Eléments précise que les vues ne seront que partielles depuis les villages en fond de vallée, du fait du relief et de la distance dudit parc. L'impact sur le champ de vision de l'observateur sera donc moindre.
- Une question concernant l'intégration paysagère depuis certains points de vue de la commune de Montselgues a également été posée. Il semblerait que les éoliennes y soient moins visibles que depuis le col de Meyrand, mais qu'elles pourraient être moins bien intégrées au paysage en se détachant de la ligne d'horizon.

Présentation de l'atelier et des calques pour les cartes

A suivi une présentation par Timothy d'Eléments sur l'organisation de l'atelier. L'objectif était de déterminer sur une carte représentant la zone de projet, les emplacements les plus favorables à l'implantation d'éoliennes, et les zones à éviter absolument.

Pour cela, Eléments a mis à disposition un fond de carte de la zone de projet et de ses environs, différents calques représentant les contraintes techniques et paysagères relevées par les études et les discussions qui ont pu être menées jusqu'à présent.

Un participant a soulevé la question de l'utilité d'un tel travail, puisque l'application des différentes contraintes risquait « d'imposer » à tous les groupes le même résultat dans la détermination des zones d'implantation d'éoliennes. David Prothais d'Eclectic Experience et Timothy d'Eléments ont invité le participant à tenter l'expérience pour permettre de nourrir la réflexion. Par la suite, le participant a reconnu que l'atelier lui avait été utile.

Au sein des zones identifiées comme les moins défavorables, il s'agissait ensuite de placer a minima 15 éoliennes, et si possible d'en ajouter jusqu'à atteindre 25 éoliennes, en distinguant si besoin celles qui posent le moins de difficultés (groupe 1) de celles qui en posent davantage (groupes 2 puis 3).

Un participant souligne qu'il avait été annoncé par Eléments lors d'une réunion précédente que le parc ne serait plus rentable en dessous du seuil de 10 éoliennes, et ne comprend pas pourquoi la consigne minimale de 15 est ici imposée. Timothy d'Eléments confirme que la rentabilité du parc ne serait probablement plus assurée en dessous de 10 éoliennes. Il précise que l'objectif de l'atelier est toutefois de déterminer des scénarios dits "maximalistes", avec un nombre important d'éoliennes, de manière similaire à ce qui sera fait pour l'élaboration de la demande d'autorisation. En effet, le nombre d'éoliennes ne pourra que diminuer au cours de l'instruction du projet par rapport au scénario initial.

Il est également rappelé la nécessité de trouver un équilibre :

- Plus le projet est gros, plus le tarif de vente de l'électricité pourra être bas et compétitif lors de l'appel d'offre sur le tarif de rachat, et plus il y aura de retombées pour les collectivités.
- Plus le projet est petit, plus il a des chances d'être acceptés par l'administration.

Messieurs les maires de Sablières et de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle précisent par ailleurs que les communes au sein du comité de pilotage du projet défendent un scénario de projet de taille importante (20 à 25 éoliennes) de manière à, quitte à opter pour un projet éolien, optimiser les retombées fiscales pour le territoire. Ils soulignent au passage que les avis des différentes collectivités convergent sur ce projet, et qu'elles se sont accordées sur un mécanisme de redistribution équitable des retombées financières proposées par Eléments, indépendamment de la répartition des éoliennes implantées sur chacune des communes, ceci afin de faire preuve de solidarité à l'échelle du territoire impacté.

Les participants à l'atelier ont enfin été invités à se répartir autour de 3 tables pour travailler en petits groupes.

Travail sur cartes

Le travail par table a permis de faire émerger quelques points communs dans la réflexion des participants lorsque les différents scénarios ont été présentés :

- Les participants s'accordent sur la nécessité de regrouper les éoliennes sur quelques zones bien identifiées plutôt que de "saupoudrer" la zone d'étude.
- Il semble préférable de travailler sur un alignement harmonieux des éoliennes afin de réduire l'impact visuel.
- La zone Est du projet, du côté de la commune de Dompnac, doit être probablement exclue. L'impact paysager de l'implantation d'éoliennes y serait trop important (l'angle de vision depuis le col de Meyrand serait trop large, et les éoliennes à l'Est dépasseraient la ligne d'horizon).
- Les participants souhaitent que la Serre de Montgros, promontoire surplombant la commune de Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle, n'accueille pas non plus d'éoliennes, ou a minima, que la zone d'implantation s'éloigne de la ligne de crête. L'impact paysager sur la ligne d'horizon des habitants y est également important.
- Les scénarios développés proposent une implantation entre 14 et 21 éoliennes dans la zone de projet.
- Les participants demandent à ce que soient favorisées les terres communales afin d'assurer des retombées fiscales plus importantes (perception de loyers). Un groupe propose même que certains terrains soient rachetés par les communes.
- Les différents groupes s'accordent pour dire qu'il sera compliqué de ne pas implanter d'éoliennes dans la zone à fort impact paysager déterminée par le Parc Naturel Régional (PNR), pour atteindre le nombre d'éoliennes requis pour assurer sa rentabilité et sa compétitivité à l'appel d'offre.

Scénario Table 1

Le scénario proposé par la table n°1 compte 18 éoliennes.

D'après les participants, la zone à l'Ouest de la zone d'étude, au Sud-est de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, doit être avant tout privilégiée (priorité 1). L'impact visuel, bien que non nul, devrait être limité, alors que les retombées fiscales devraient être importantes.

La zone centrale, au nord de Sablières, est intéressante mais bien plus contrainte (notamment du fait du passage de la route et de la ligne électrique). Elle n'offre que peu d'opportunités d'implantation.

Surtout, il s'agit probablement d'une des zones les plus proches d'habitations. Un des participants au groupe habite précisément à Pré-Moulin, à moins d'un kilomètre de la zone d'étude, où il exerce une activité touristique. Il souhaite que les éoliennes soient éloignées de son terrain, et propose donc que soit exclue la zone hachurée sur la carte, la plus proche de son lieu de vie.

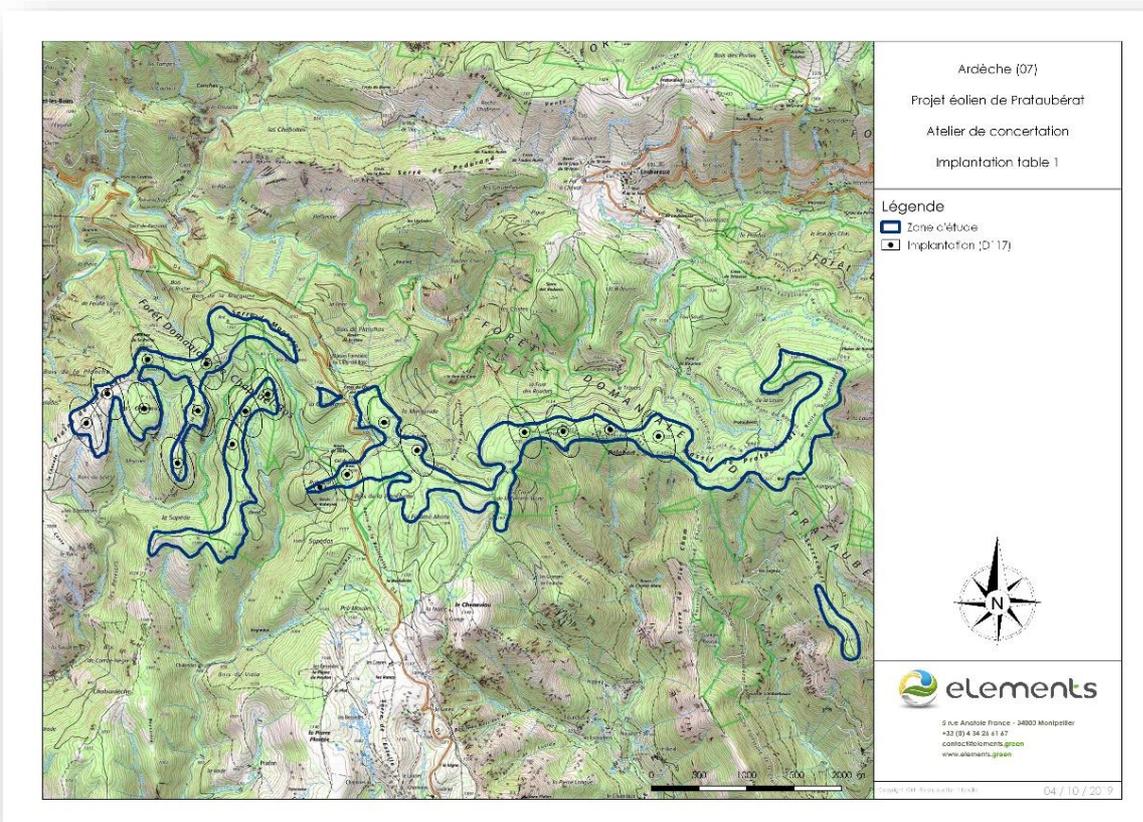
En troisième priorité, il est proposé d'implanter quelques éoliennes sur la crête en allant vers l'Est (bien que les arbres y soient assez âgés), en excluant toute la partie Est de la zone d'étude, afin de limiter l'impact visuel depuis le col de Meyrand et les communes environnantes. A cet égard, un habitant de Dompnac manifeste son opposition au projet, précisant que sa position est partagée par les autres habitants de sa commune. La commune de Dompnac ne bénéficierait selon lui d'aucune retombée fiscale directe, tout en

subissant un impact visuel important, vécu par ailleurs comme une forme d'irrespect à l'égard de nos anciens. Le Maire de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle rappelle toutefois que sa communauté de communes bénéficiera des retombées fiscales au même titre que les autres intercommunalités, mais l'habitant rétorque que les investissements ne bénéficient que trop rarement à Dompmnac et se concentrent sur les communes de taille plus importante.

A l'occasion de leurs échanges, les participants ont souligné l'importance d'avoir des emplois locaux en contre-partie de ce projet, au-delà des retombées fiscales. Timothy précise que la maintenance du parc devrait générer entre 3 et 4 emplois pérennes, nécessairement basés sur le territoire pendant toute la durée d'exploitation du parc. S'ajoute à cela tous les emplois indirects liés aux études et à la construction.

Les participants ont également questionné les options de raccordement possibles des 18 éoliennes au réseau électrique, en faisant l'hypothèse que des éoliennes isolées ou plus éloignées du point de raccordement pourraient être plus difficiles à implanter. Eléments précise toutefois qu'il n'y aura pas de zone d'exclusion d'implantation pour cette raison, et qu'il reste relativement aisé de raccorder les éoliennes à l'aide de câbles enterrés.

Certains membres du groupe ont exprimé la volonté que quelques terrains privés et terrains appartenant à l'ONF soient rachetés par la commune pour augmenter les retombées fiscales des collectivités impliquées.



Scénario d'implantation table 1

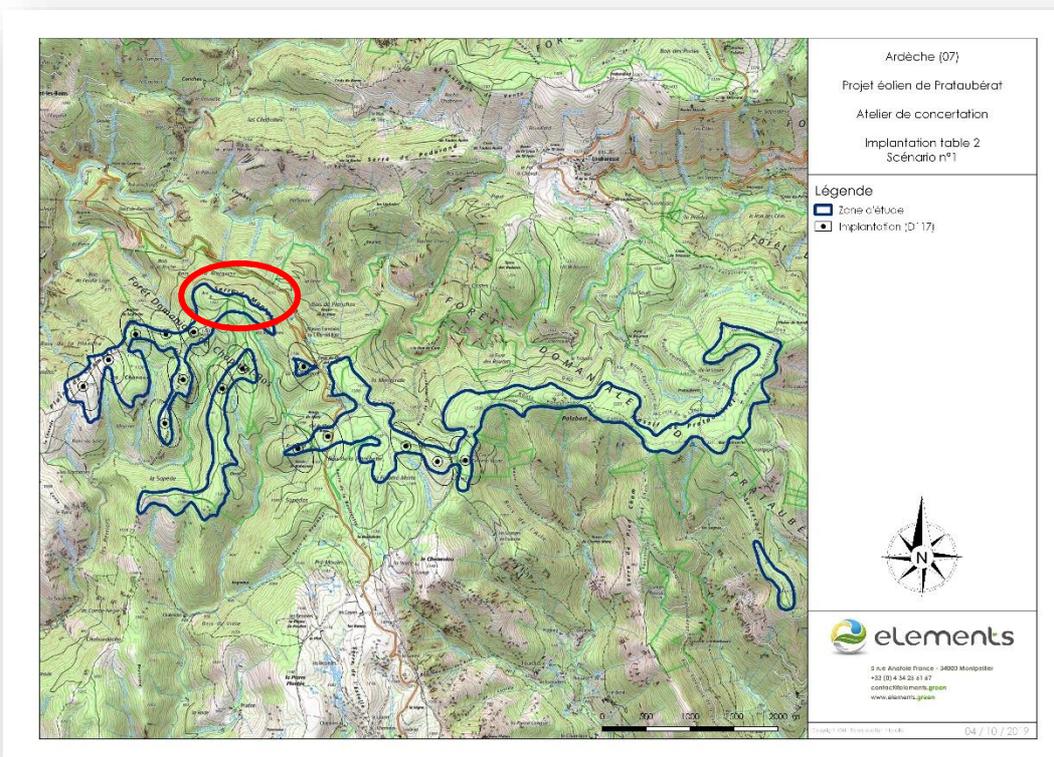
Scénario Table 2

A la table n°2, deux scénarios d'implantation d'éoliennes ont été envisagés par les participants. Ils répondent tous deux en premier lieu à l'importance de la cohérence paysagère de l'implantation dans la zone du projet. Il s'agit à la fois d'impacter au minimum les habitants de la région et de favoriser une « lecture » agréable du paysage en évitant de former des "blocs" d'éoliennes.

Viennent dans un second temps la question relative à la zone d'exclusion due aux recommandations du PNR, et l'importance de favoriser une implantation dans les terres communales.

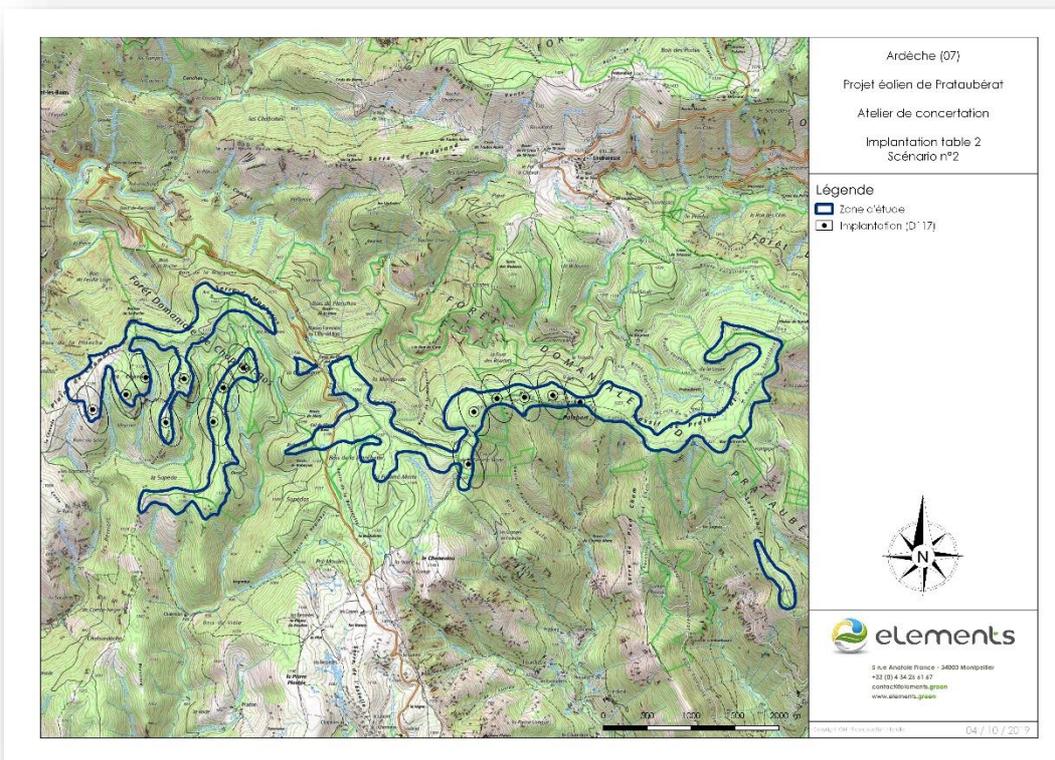
Comme pour les autres groupes, la zone du projet à l'Est de la carte est exclue du scénario d'implantation en raison de l'impact sur le paysage d'éoliennes implantées sur son sol.

Le premier scénario compte 15 éoliennes. Il respecte la zone d'exclusion d'implantation d'éoliennes proposée par le PNR car l'impact paysager y est jugé trop important. La ligne de crête visible directement depuis Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle (cercle rouge) est également exclue de la zone d'implantation. Les participants jugent que les différents chapelets d'habitation de la commune auraient une ligne d'horizon fermée par les éoliennes. Les cinq éoliennes qui sont dans la continuité de cette ligne de crête sont classées comme moins prioritaires (priorité 2) que le reste des éoliennes en raison de l'impact paysager qu'elles auraient sur le commune de Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle.



1er scénario d'implantation table 2

Le deuxième scénario de la table n°2 compte 14 éoliennes. En reculant les éoliennes de la ligne de crête à l'ouest des monts d'Ardèche, les participants souhaitent un impact visuel du parc plus faible depuis Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle. Les recommandations du PNR quant à la zone de sensibilité majeure sont ici en partie mises de côté pour pouvoir malgré tout insérer quelques éoliennes à l'est.



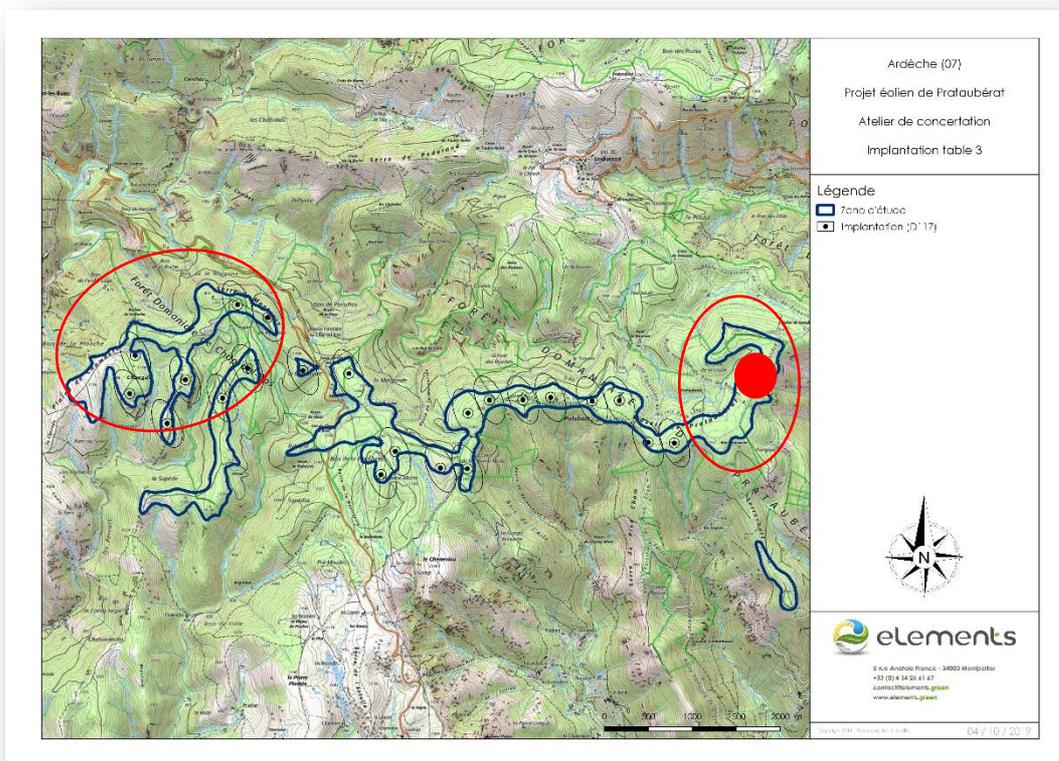
2ème scénario d'implantation table 2

Scénario Table 3

Le scénario proposé par la table 3 compte 21 éoliennes. Le groupe de travail s'est accordé pour exclure la partie Est de la zone d'implantation car implanter des éoliennes impacterait fortement le paysage de la vallée de la Drobie.

Il s'est également posé la question des accès aux différentes zones d'implantation d'éoliennes. Il a été annoncé qu'il n'y aurait pas de contraintes qui conduiraient à exclure une zone du projet en raison de l'accès au site.

Un dernier point a été souligné par les participants : depuis le col de Meyrand, les éoliennes sont plus impactantes si elles se détachent de la ligne d'horizon car c'est un point de vue emblématique de la région.



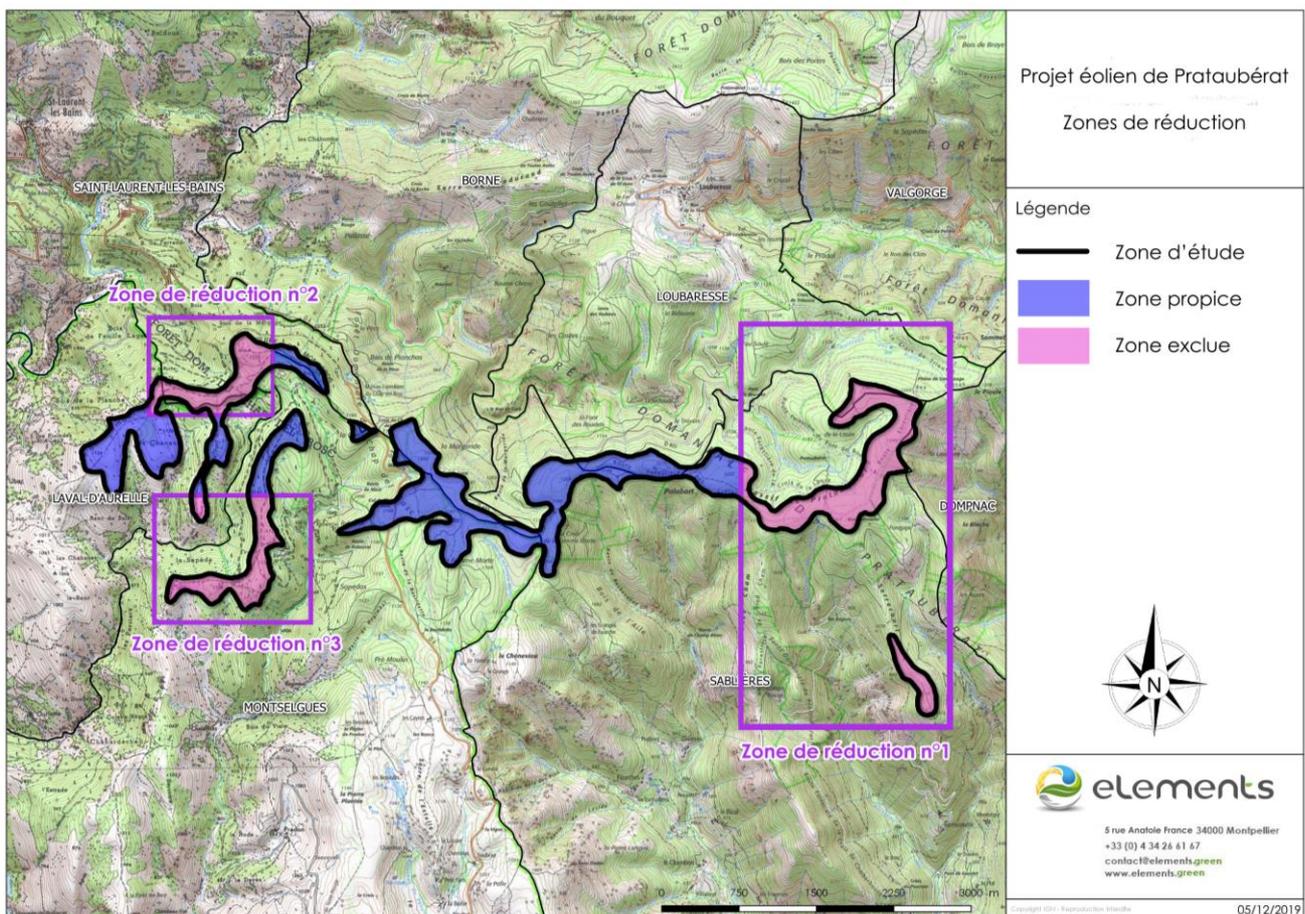
Scénario d'implantation table 3

A noter que les zones cerclées de rouge sont des zones où l'impact paysager est considéré comme important. Les zones rouges pleines sont des zones d'exclusion de l'implantation. Le cercle rouge à l'Ouest présente également des zones vertes (foncier communal) et c'est le secteur le moins impactant depuis le Col de Meyrand : c'est donc une zone mitigée, avec du pour et du contre.

Présentation des zones d'exclusions retenues par Eléments et le comité de pilotage

Suite à l'analyse de scénarios proposés par les participants, Eléments présente les trois zones d'exclusions envisagées à l'issue des études paysagères. Elles s'avèrent similaires à celles retenues par les participants des trois groupes de travail :

- **Zone Est** : Préservation de tout impact visuel depuis Dompnac, Saint-Melany et de manière générale depuis la vallée de la Drobie. Réduction de l'impact visuel depuis Loubresse et le Col de Meyrand, concernant notamment des éoliennes qui dépasseraient de la ligne d'horizon.
- **Zone Nord-Ouest** : Réduction de l'impact visuel depuis Saint-Laurent-les-bains avec une réduction de l'angle de vision et de l'effet de surplomb.
- **Zone Sud-Ouest** : Topographie non favorable, effets de masque pour le vent.



Cartographie des zones de réduction (sans éoliennes)

Présentation des photomontages et de l'impact paysager avec Google Earth

Eléments a ensuite présenté à l'ensemble des participants un photomontage de l'implantation des éoliennes depuis le col de Meyrand. Le scénario envisagé pour ce photomontage répond aux demandes des collectivités et aux différentes contraintes déterminées par les études d'impacts techniques et paysagers ainsi qu'à une exploitation du potentiel maximal d'implantation retenu en respectant les zones d'exclusion (soit 25 éoliennes).



Eléments a ensuite proposé aux participants de se rendre compte de l'impact paysager de cette implantation grâce à l'outil informatique Google Earth. Celui-ci était paramétré de manière à représenter le même scénario que celui choisi pour le photomontage.

Les points de vue suivants ont été observés :

- La Bastide / Montselgues / Saint-Laurent / Col du Thor / Costelonge / différentes habitations des participants / Dompnac / Peyre.

Certains participants ont soulevé quelques points durant ce temps d'échange :

- 3 éoliennes placées sur la ligne de crête sont très visibles depuis Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle. Ils préféreraient qu'elles ne se détachent pas autant sur la ligne d'horizon, et souhaitent que les zones plus en recul soient privilégiées.
- L'habitant de Pré-Moulin à Montselgues se dit fortement impacté par la zone d'implantation du parc éolien depuis son habitation. Il souhaite savoir ce qui peut lui être proposé pour que les nuisances sonores et visuels soient réduites.
- Le choix de ne pas implanter d'éoliennes dans la zone du projet proche de Dompnac a été salué par l'ensemble des participants.

Éléments de synthèse et suites de l'atelier

L'atelier de co-construction n°2 a fait émerger de manière générale l'importance primordiale accordée à l'impact paysager dans les choix d'implantation du parc éolien et à l'intégration dont il doit faire l'objet.

L'accent a alors été mis sur la volonté de ne pas créer de « paquets » d'éoliennes, mais de favoriser une « lecture » du paysage avec des alignements harmonieux.

Les participants s'accordent globalement pour :

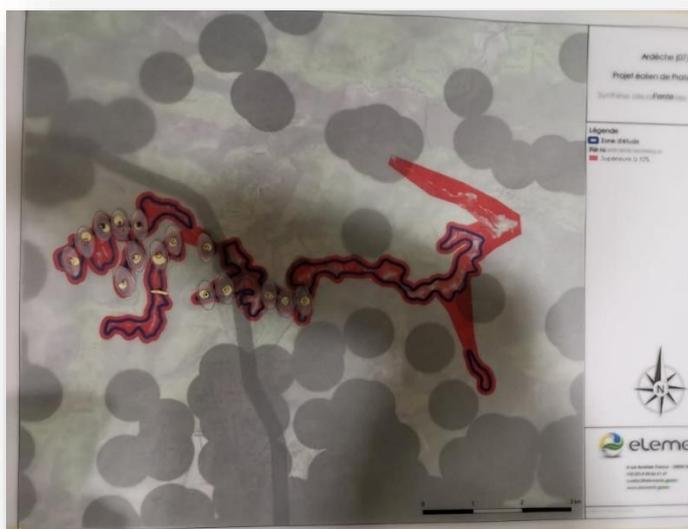
- privilégier la zone à proximité de Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle, mais en envisageant d'exclure la ligne de crête, afin de réduire l'impact visuel
- maîtriser au mieux l'impact sur les habitations le plus proche de la zone au niveau de la commune de Sablières
- exclure la zone la plus à l'Est de la zone d'études, de manière à réduire l'impact sur la vue depuis le col de Meyrand, depuis Dompnac, et de respecter les préconisations du PNR.

L'importance des retombées fiscales et en termes d'emplois du projet a été soulignée lors de cette rencontre. Privilégier l'implantation d'éoliennes sur des terrains appartenant aux communes est apparu comme une manière d'optimiser les recettes et donc les retombées du projet.

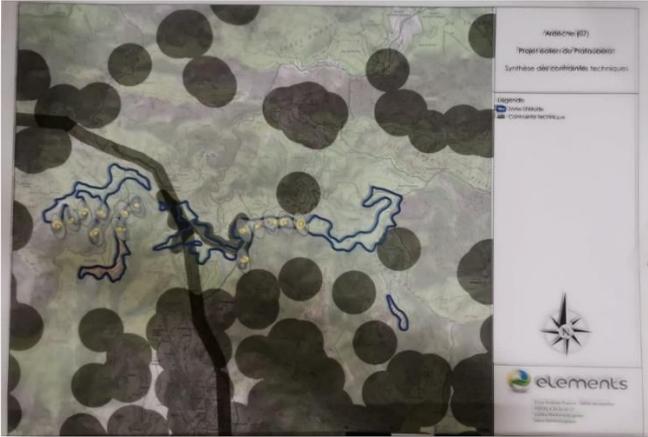
Annexes : les différentes cartes produites au cours de l'atelier



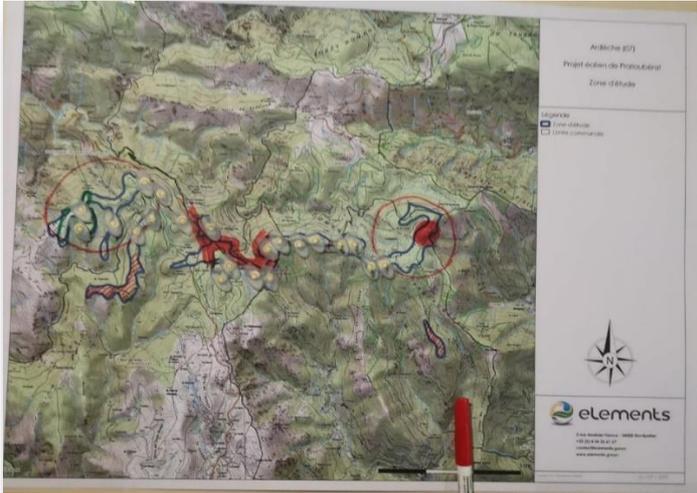
Scénario d'implantation table 1



1er scénario d'implantation table 2



2ème scénario d'implantation table 2



Scénario d'implantation table 3